

Les femmes et les élections fédérales de 2011

Stagnation après plusieurs années de progression

Avec quelques considérations complémentaires sur les femmes lors des élections aux parlements et exécutifs cantonaux 2008/2011

Werner Seitz

Pour la première fois depuis l'introduction du suffrage féminin, la proportion des femmes élues lors des élections nationales n'a pas augmenté mais diminué de 0,5 points, pour atteindre 29%. De même, le Conseil des Etats compte une femme en moins, ce qui porte la représentation féminine à la Chambre haute à 19,6%. Après des années de progression, on constate également une certaine stagnation lors des élections aux parlements cantonaux (25,3% de femmes, soit une diminution de 1,1 points).

Les femmes et les élections au Conseil national de 2011

Le Conseil national se compose de 200 membres, élus tous les quatre ans. Aux termes de l'art. 149 de la Constitution fédérale, chaque canton forme une circonscription électorale. Les sièges sont

répartis entre les circonscriptions proportionnellement à leur population, mais celles-ci disposent chacune d'un siège au moins. Dans les cantons qui n'ont droit qu'à un siège (UR, OW, NW, GL, AI, AR), les conseillers nationaux sont élus au scrutin majoritaire, tandis que dans les 20 cantons disposant de plusieurs sièges, on a recours au scrutin proportionnel.

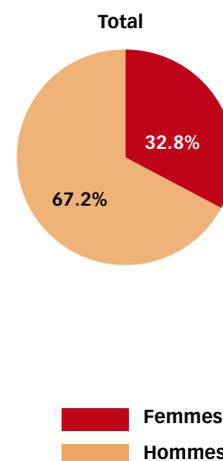
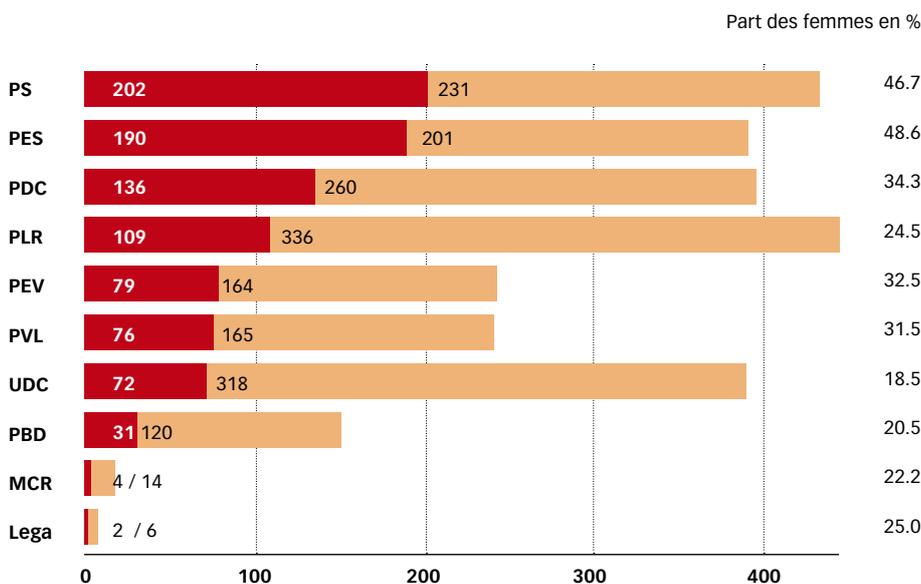
Elections au Conseil national: 33% de candidates pour 67% de candidats

Lors des élections au Conseil national de 2011, 1133 femmes et 2325 hommes ont brigué un mandat dans les cantons à scrutin proportionnel. Avec 32,8%, la proportion de femmes était égale à celle des élections de 1991, accusant une diminution de quelque 2 points par rapport aux quatre dernières élections (1995–2007).

Graphique 1

Elections au Conseil national 2011

Candidatures de femmes et d'hommes, selon les partis*



Source: OFS

* Seuls sont mentionnés les partis qui ont obtenu au moins un siège au Conseil national. Sur les autres listes (PCS, PST, Sol., UDF et groupes épars), figuraient 232 candidatures féminines et 510 masculines (part des femmes 31,3%).

Les femmes en force sur les listes des partis de gauche et écologistes

Sur les listes électorales des partis, le pourcentage de femmes variait entre 18,5% (UDC) et 48,6% (PES). Comme lors des élections précédentes, les femmes étaient beaucoup plus fortement représentées sur les listes des écologistes et du PS. La proportion de femmes était légèrement supérieure à la moyenne nationale sur les listes du PDC et légèrement inférieure sur celles du PEV et du PVL. La représentation féminine était inférieure à la moyenne (entre 18,5% et 24,5%) sur les listes du PLR, de l'UDC, du PBD, ainsi que sur celles des petits partis de droite (Lega, MCR).

Majorité de candidats dans tous les cantons à scrutin proportionnel

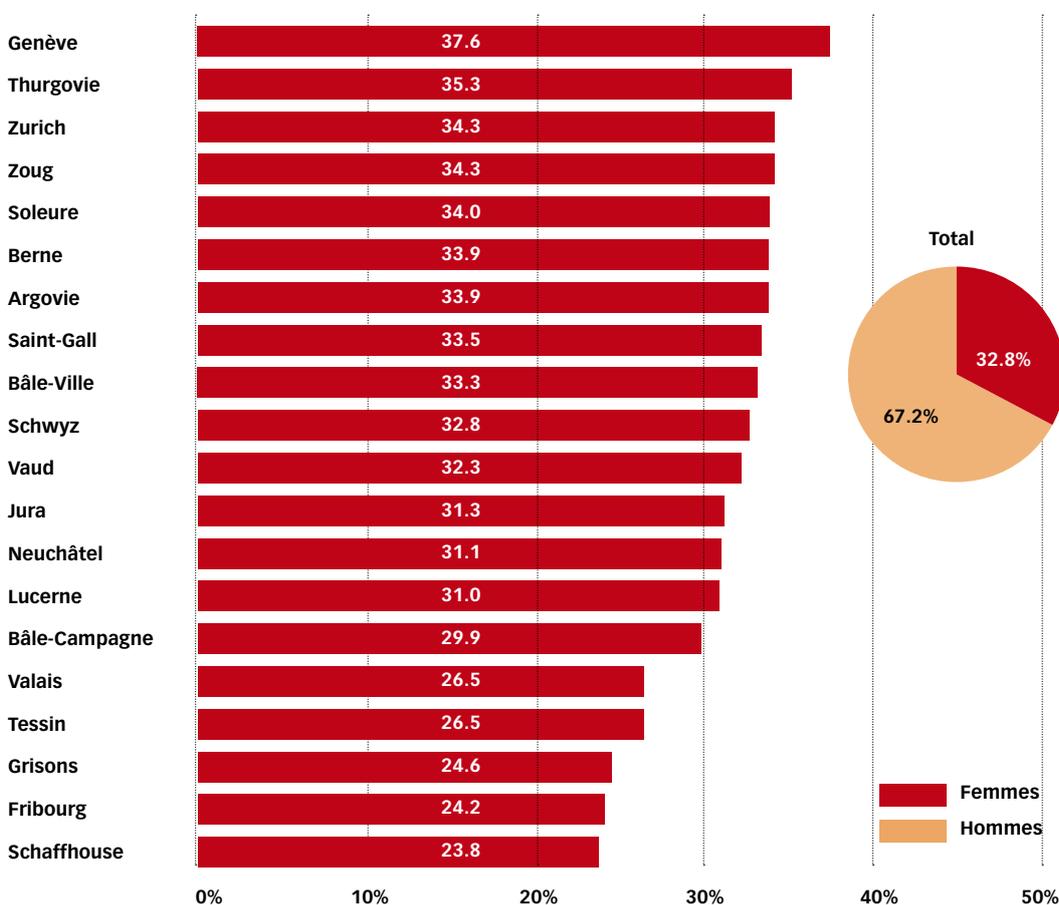
Au niveau des cantons, la proportion de femmes sur les listes variait entre 23,8% (SH) et 37,6% (GE). Elle était supérieure à la moyenne nationale de 32,8% dans dix cantons (GE, TG, ZH, ZG, SO, BE, AG, SG, BS, SZ) et inférieure à 30% dans six (BL, VS, TI, GR, FR, SH).

En Suisse alémanique, la proportion de femmes (33%) était un peu supérieure à celle de la Suisse romande (31%), tandis qu'elle était de 26% au Tessin. Si ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux des élections de 2007, les différences entre les régions linguistiques sont demeurées les mêmes.

En Suisse alémanique, la proportion de candidates atteint 33%, soit un peu plus qu'en Suisse romande (31%); au Tessin, ce chiffre est de 26%.

Cette grille de répartition des candidates – relativement nombreuses sur les listes rouge-vert, moins bien représentées sur celles des partis bourgeois – correspond en gros à celle que l'on constate lors des élections au Conseil national depuis les années 1980.

Graphique 2
Elections au Conseil national 2011
Part des candidatures féminines, selon les cantons



Source: OFS

Conseil national: 29% de femmes et 71% d'hommes

Lors des élections au Conseil national de 2011, on a élu 58 femmes et 142 hommes (en 2007: 59 femmes et 141 hommes). Avec 29%, la proportion des femmes élues accuse une diminution, pour la première fois depuis l'introduction du suffrage féminin en 1971. Cette diminution représente 0,5 points par rapport aux résultats de 2007, ce qui constitue la seconde valeur la plus élevée jusqu'à ce jour.

Au Tessin, comme il y avait égalité des voix sur la liste du PDC, il a fallu procéder à un tirage au sort; celui-ci a été favorable au candidat, qui est donc entré au Conseil national.

Près de la moitié des conseillères nationales sont membres du PS ou des écologistes

Les grandes perdantes des élections 2011 au Conseil national sont les femmes du parti écologiste: elles ont obtenu 4 mandats de moins et, pour la première fois depuis 1991, ne constituent plus la majorité de leur délégation. Les femmes du PDC ont perdu 3 mandats, celles de l'UDC 2 et celles du PLR un. Enfin, le parti suisse du travail PST, communiste, a perdu son unique représentante et n'occupe donc plus de siège au Conseil national.

Abréviations des partis

PLR	PLR.Les libéraux-radicaux*
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PS	Parti socialiste suisse
UDC	Union démocratique du centre
PEV	Parti évangélique populaire suisse
PCS	Parti chrétien-social
PVL	Parti vert/libéral
PBD	Parti bourgeois-démocratique (scission avec l'UDC en 2008)
PST	Parti suisse du travail
Sol.	Solidarités
PES	Parti écologiste suisse
DS	Démocrates suisses
UDF	Union démocratique fédérale
Lega	Lega dei Ticinesi
MCR	Mouvement des citoyens romands
Autres	Groupes épars

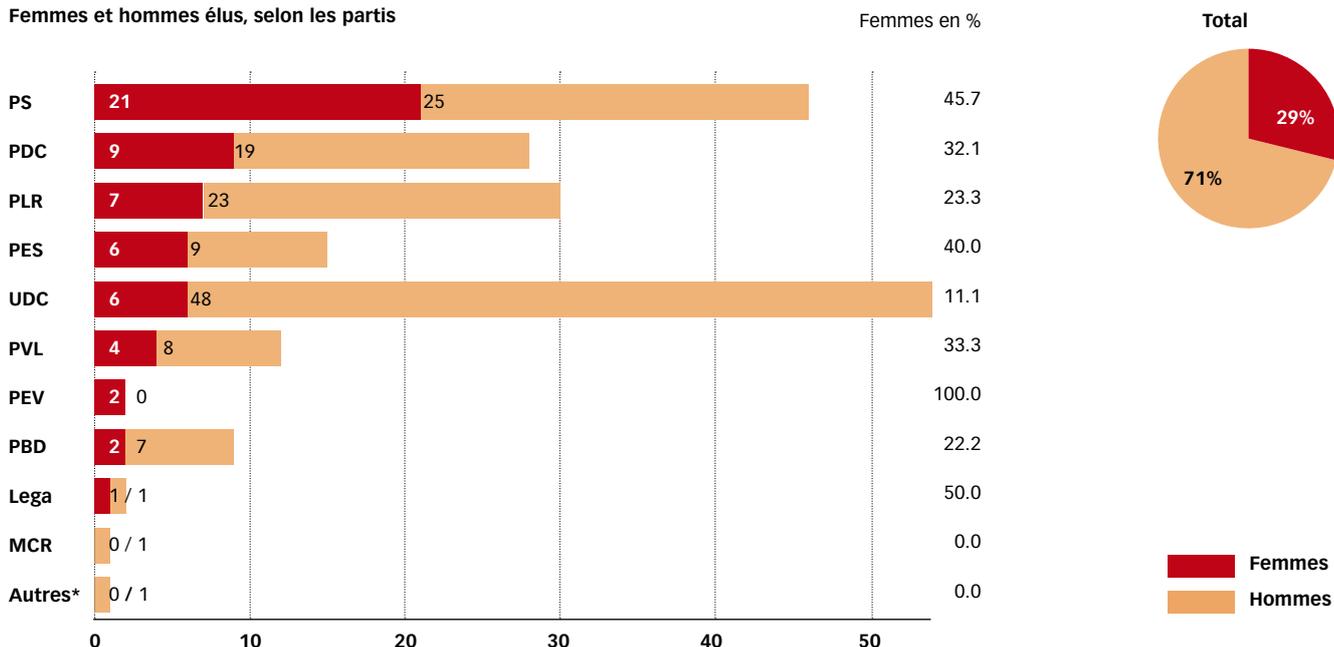
* En 2009, le PRD (Parti radical-démocratique suisse) a fusionné avec le Parti libéral suisse (PLS) au niveau national pour prendre le nom de «PLR.Les libéraux-radicaux». Bien que la fusion ne soit pas encore consommée dans les cantons de Bâle-Ville et Vaud, c'est sous le nom de «PLR.Les libéraux-radicaux» que cette formation figure dans le présent texte.

En revanche, les femmes du PS (+3), du PVL, du PEV et du PBD (+2 chacun) et de la Lega, petit parti de droite (+1), ont progressé par rapport à 2007.

Graphique 3

Elections au Conseil national 2011

Femmes et hommes élus, selon les partis



Source: OFS

* L'élue (PCS-OW) s'est jointe au groupe PDC.

Malgré ces fluctuations, les différences entre les partis au niveau de la représentation féminine demeurent à peu près ce qu'elles étaient. C'est sur les listes socialistes que la plupart des femmes ont été élues (21), approchant ainsi de la parité (45,7%). Chez les écologistes, malgré leurs pertes, les femmes représentent encore 40% de la délégation, proportion qui, parmi les grands partis, n'est dépassée qu'au PS. Les résultats des femmes sont légèrement supérieurs à la moyenne au PVL et au PDC, où il dépasse 30% pour la troisième fois consécutive. Une fois de plus, les femmes figurant sur les listes du PLR et surtout celles de l'UDC ont obtenu des résultats inférieurs à la moyenne, soit 23,3% pour les premières et 11,1% pour les secondes.

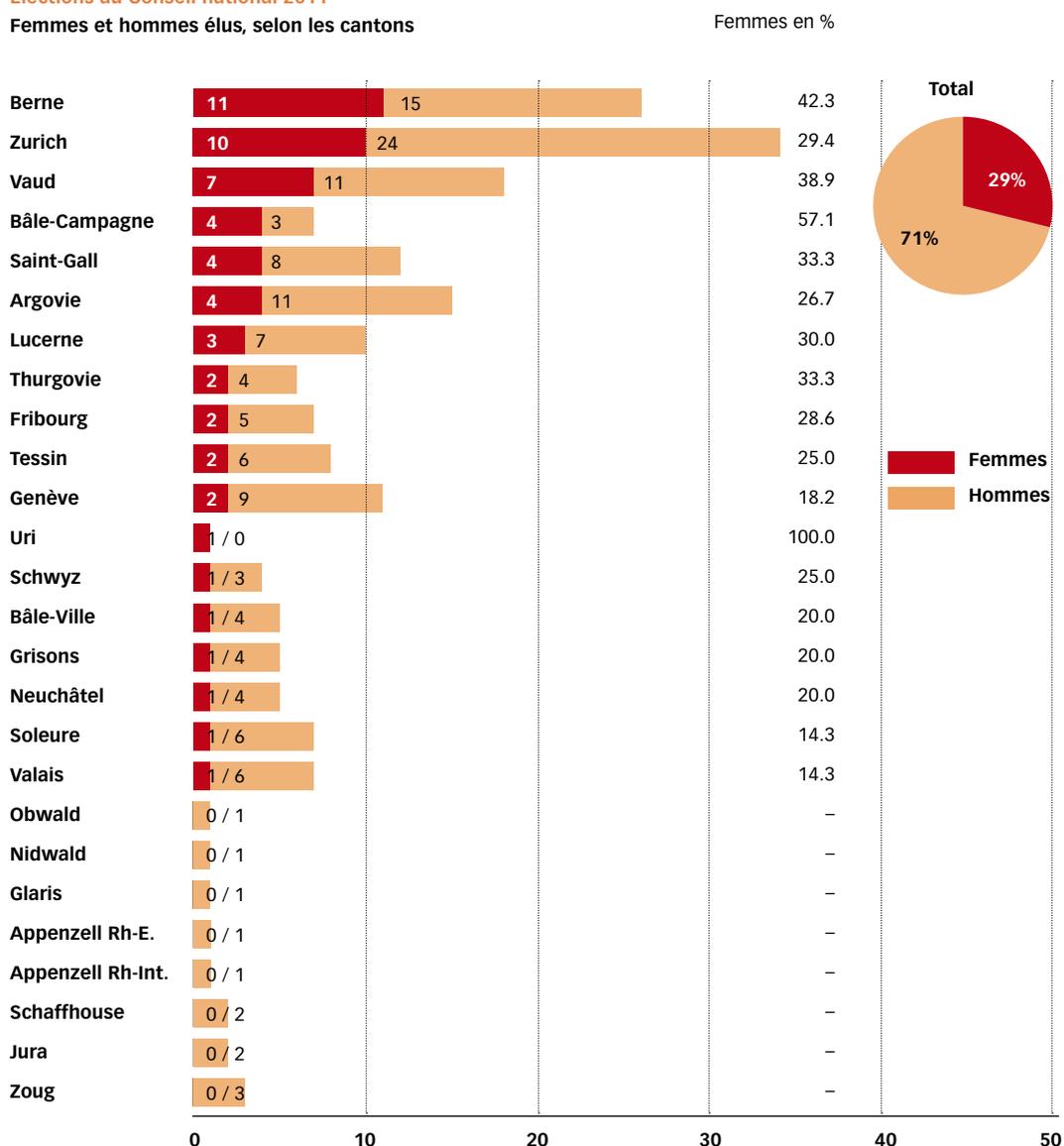
Lors des élections de 2011, on constate que les différences entre les partis en matière de repré-

sentation féminine persistent, et ce depuis les années 1980. Les femmes sont fortement représentées dans les partis du camp rouge-vert, mais leur part diminue à mesure qu'on va vers la droite. En 2011, près de la moitié des conseillères nationales élues (47%) l'ont été sur les listes socialistes ou écologistes, bien que ces deux partis n'occupent que 30,5% des sièges. Du côté de l'UDC, en revanche, qui a obtenu 27% des sièges, la proportion de femmes ne dépasse pas 11,1%.

Bâle-Campagne: une délégation majoritairement féminine au Conseil national

Dix-sept cantons à scrutin proportionnel ont élu des femmes au Conseil national. La représentation féminine varie entre 14,3% (SO, VS) et 57,1% (BL). Le siège du canton d'Uri, qui applique le scrutin majoritaire, est resté en mains féminines.

Graphique 4
Elections au Conseil national 2011
Femmes et hommes élus, selon les cantons



Source: OFS

Dans les cantons à scrutin proportionnel, les femmes n'ont décroché la majorité des sièges qu'à Bâle-Campagne. Comme en 2007, la part des élues dépasse 30% dans les cantons de Berne (42,3%), Vaud, Thurgovie et Saint-Gall. En revanche, elle est inférieure à 20% dans les cantons de Soleure, du Valais et de Genève; dans ces deux derniers, elle l'était déjà en 2007. Huit cantons envoient au Conseil national une délégation exclusivement masculine: cinq à scrutin majoritaire (OW, NW, GL, AI, AR) et trois petits cantons à scrutin proportionnel (ZG, SH, JU). Cinq de ces cantons n'ont encore jamais élu de femme au Conseil national (ZG, OW, NW, GL, AI).

Par rapport à 2007, le nombre des femmes élues en Suisse alémanique a diminué de deux, faisant ainsi passer leur proportion à 30%. En Suisse romande, une femme de plus a été élue, soit une proportion de 26%. Au Tessin, celle-ci n'a pas subi de modification et se maintient à 25%.

Système majoritaire et système proportionnel

Les élections gouvernementales et parlementaires se font soit au scrutin majoritaire, soit au scrutin proportionnel; voici, en gros, ce qui distingue ces deux systèmes:

Dans le **système majoritaire**, les candidat-e-s se présentent à titre individuel, bien qu'en général nommés et soutenus par les partis. Sont élus les candidat-e-s qui obtiennent le plus de voix. Dans ce système, les petits partis n'ont que peu de chances d'obtenir des sièges. La plupart des élections aux gouvernements cantonaux et au Conseil des Etats se déroulent au scrutin majoritaire. Il en va de même des élections au Conseil national dans les cantons ne disposant que d'un siège (UR, OW, NW, GL, AI, AR).

Dans le **système proportionnel**, les sièges sont répartis entre les différentes listes proportionnellement au nombre de voix obtenues. Dans ce système, on commence par répartir les mandats entre les différentes listes (d'après le nombre de voix obtenues par chacune d'elles), puis on attribue ces sièges aux candidat-e-s arrivés en tête de chaque liste. La plupart des élections parlementaires (Conseil national et parlements cantonaux) obéissent au système proportionnel.

Statistiquement parlant, et malgré des progrès constants, les femmes continuent à avoir moins de chances d'être élues que les hommes

En comparant la part des femmes élues avec celle des candidates et celle des hommes élus avec celle des candidats, on obtient le taux d'élection des unes et des autres. Celui-ci indique la chance statistique d'être élu ou élue. Si la relation entre le nombre des personnes élues et celui des candidat-e-s est équilibrée (par exemple 30% d'élus-e-s et 30% de candidat-e-s), le taux d'élection s'élève à 100. S'il est supérieur à ce chiffre, il indique des chances d'élection supérieures à la moyenne, puisque la part des personnes élues est supérieure à celle des candidat-e-s. Au contraire, un taux d'élection inférieur à 100 indique des chances d'élection inférieures à la moyenne: la proportion de femmes ou d'hommes élus est inférieure à leur représentation sur les listes.

Toutefois un taux d'élection élevé ne signifie pas qu'on a élu beaucoup de femmes, mais seulement que la proportion des femmes élues est supérieure à celle des candidates (par exemple 30% d'élus pour 20% de candidates).

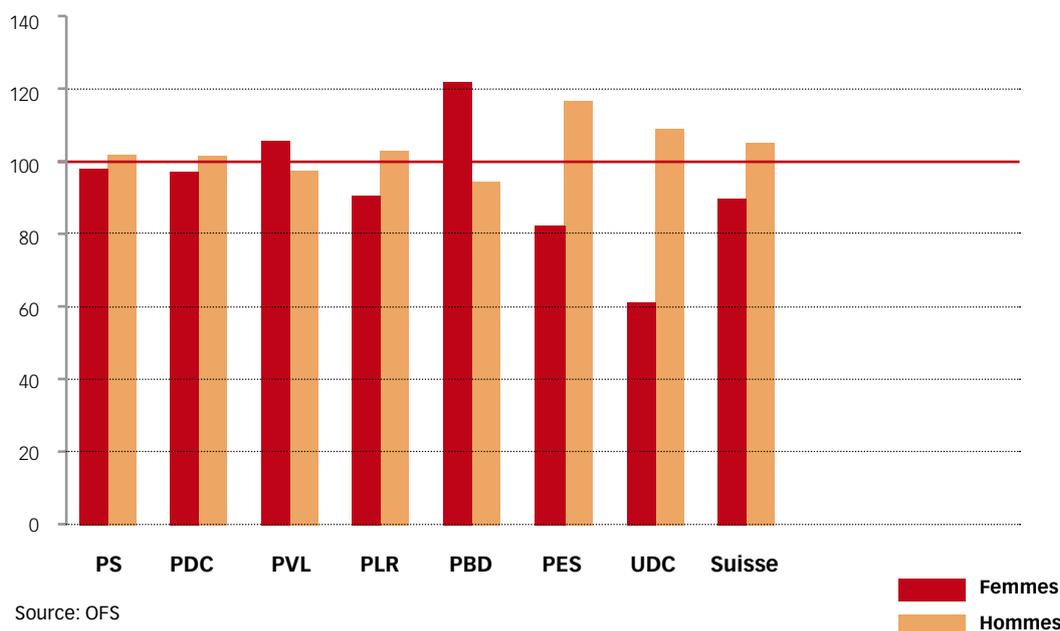
Depuis 1971, le taux d'élection des femmes lors des élections au Conseil national n'a cessé d'augmenter, passant de 32 points à 90 en 2011, ce qui représente la valeur la plus élevée depuis l'introduction du suffrage féminin. Si ce taux est particulièrement élevé en 2011, c'est aussi parce que la part des femmes sur les listes électorales a diminué plus fortement que celle des femmes élues.

En revanche, le taux d'élection des hommes demeure étonnamment stable: au cours des quarante dernières années, il a oscillé entre 105 et 122 points, restant donc toujours supérieur à celui des femmes. Depuis 1991, le taux d'élection masculin est en diminution et a atteint son point le plus bas en 2011 avec une valeur de 105. En 1971, les chances statistiques des hommes d'être élus étaient 3,5 fois supérieures à celles des femmes; en 2011, ce chiffre atteignait encore 1,2.

.....

Cinq cantons n'ont encore jamais élu de femme au Conseil national (ZG, OW, NW, GL, AI).

Graphique 5
Elections au Conseil national 2011
Taux d'élection des candidates et candidats, selon les partis



En 1971, les chances statistiques des hommes d'être élus étaient 3,5 fois supérieures à celles des femmes; en 2011, ce chiffre atteignait encore 1,2.

Lors des élections de 2011 au Conseil national, les chances statistiques des hommes d'être élus sur des listes du PS, du PDC et du PLR dépassaient de 4 à 12 points celles des femmes. Chez les écologistes, le taux d'élection des femmes – à la suite de la perte de mandats féminins – était largement inférieur (34 points) à celui des hommes. Mais la différence statistique la plus considérable entre les chances des deux sexes se manifestait à l'UDC, où elle atteignait 47 points.

Le taux d'élection des femmes du PVL et du PBD était plus élevé que celui des hommes. Dans ce dernier parti, ce résultat est dû notamment au fait que la proportion des candidates figurant sur les listes était particulièrement faible.

Les femmes et les élections au Conseil des Etats de 2011

Le Conseil des Etats se compose de 46 membres. Chaque canton a droit à deux sièges et chaque demi-canton (OW, NW, BS, BL, AI, AR) à un. Les élections au Conseil des Etats sont soumises au droit cantonal et leurs modalités diffèrent donc d'un canton à l'autre. Par exemple, le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures élit son représentant lors de la landsgemeinde du printemps de l'année électorale. Les autres cantons vont aux urnes pour élire leurs conseillères et conseillers aux Etats au système majoritaire, à l'exception de

ceux de Neuchâtel et du Jura, où on applique le système proportionnel. En 2011, le conseiller aux Etats de Nidwald a été réélu tacitement.

Au Conseil des Etats, 20% de femmes et 80% d'hommes

Depuis toujours, les femmes sont moins bien représentées au Conseil des Etats qu'au Conseil national. Si la part des femmes dans la Chambre des cantons a augmenté de manière continue depuis 1991, passant de 8,7% à 23,9% (en 2003), en 2011, pour la seconde fois consécutive, on a élu une femme de moins. Les 9 conseillères aux Etats représentent une proportion de 19,6%.

Près d'une conseillère aux Etats sur deux est membre du PS

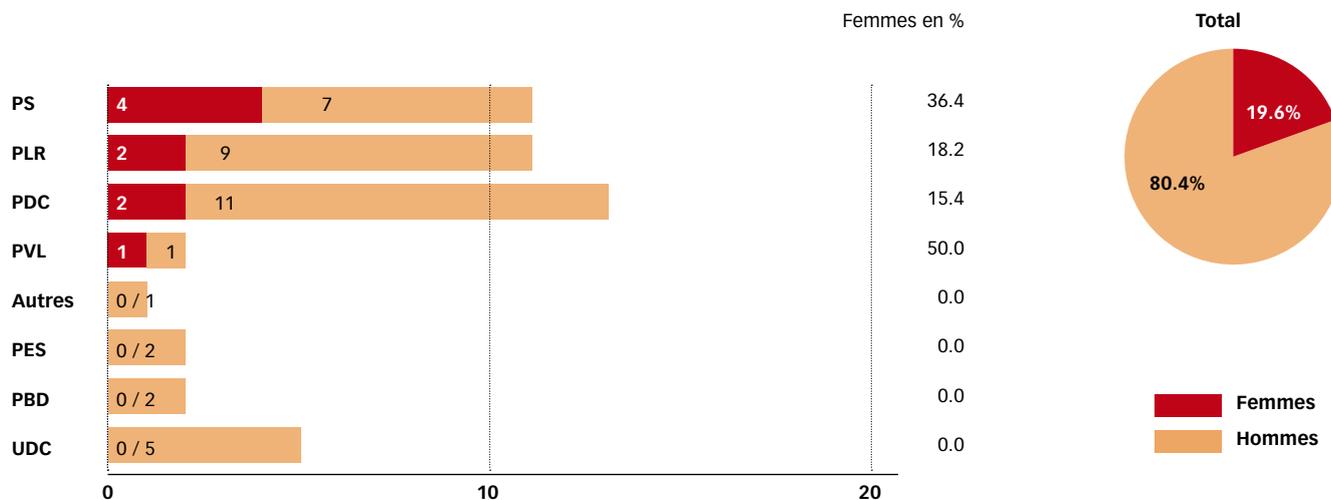
Avec la perte d'une élue, le PLR n'est plus représenté au Conseil des Etats que par deux femmes, alors qu'en 1999 elles étaient 7 sur un total de 9 conseillères aux Etats. Aux élections de 2011, c'est le PS qui a élu le plus grand nombre de femmes (4), malgré la perte d'un siège féminin; le PDC est représenté par 2 conseillères et le PVL par une.

C'est au sein de la députation du PS que les femmes sont le plus fortement représentées (36,4%); cette proportion passe à 18,2% au PLR et à 15,4% au PDC. La députation de l'UDC (5 hommes) et celle des écologistes (2) ne comptent aucune femme.

Graphique 6

Elections au Conseil des Etats 2011

Femmes et hommes élus, selon les partis



Source: OFS

Une délégation argovienne aux Etats entièrement féminine

En 2011, huit cantons ont élu des représentantes au Conseil des Etats: dans six d'entre eux (ZH, SG, TG, VD, GE, JU), la délégation est paritaire, avec une femme et un homme; le demi-canton de Bâle-Ville continue à être représenté par une femme et le canton d'Argovie l'est désormais par deux. Enfin, 18 cantons et demi-cantons ont élu des délégations entièrement masculines.

Election du Conseil fédéral en 2011

Les sept membres du Conseil fédéral, qui constituent le gouvernement suisse, sont élus pour quatre ans par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats réunis), après les élections aux Chambres. On procède à une élection séparée pour chaque siège, selon le système majoritaire. La Constitution prévoit qu'il convient d'assurer une représentation équitable des différentes régions géographiques et linguistiques du pays. En ce qui concerne la composition politique du Conseil fédéral, une règle non écrite, appelée «formule magique» a été appliquée pendant plus de 40 ans, à savoir 2 PLR, 2 PDC, 2 PS et 1 UDC. Depuis 2008, la composition politique est la suivante: 2 PLR, 2 PS, 1 PDC, 1 UDC et 1 PBD.

Les femmes n'ont fait que très tardivement leur entrée au Conseil fédéral. La première, membre du PLR (alors PRD), a été élue en 1984. De 1989 à 1993, il n'y a plus eu de femme au Conseil fédéral, avant que la première représentante du PS n'y soit élue en 1993. Depuis, le gouvernement a toujours compté au moins une femme. Dès 2008, elles sont trois à y siéger et entre 2010 et 2011, elles étaient même majoritaires. Depuis le renouvellement des Chambres de 2011, le Conseil fédéral se compose de 4 hommes et de 3 femmes, ces dernières étant membres du PDC, du PS et du PBD.

Considérations complémentaires

sur les femmes et les élections aux parlements et exécutifs cantonaux 2008/2011

En examinant les résultats des élections cantonales des quatre dernières années, ce chapitre entend éclairer sous un jour différent les faits et changements relatifs à la présence des femmes dans les parlements et gouvernements.

On constate des différences considérables dans la taille des **parlements cantonaux**: le plus petit (AI) compte 49 membres, le plus grand (ZH) 180.

Depuis 1993, le gouvernement a toujours compté au moins une femme. Entre 2010 et 2011, elles constituaient la majorité.

Dans cinq législatifs cantonaux (BS, BL, ZH, OW, LU), la proportion de femmes atteint 30% et plus. Elle est inférieure à 20% dans cinq cantons (GL, TI, JU, SH, NW).

Dans 18 cantons, les députées et députés sont élus au système proportionnel. En Appenzell Rhodes-Intérieures et aux Grisons, certains sièges, voire tous, sont attribués à des assemblées communales ou de district, au système majoritaire. Des systèmes mixtes – proportionnel et majoritaire – existent dans les cantons d’Uri, de Schwyz, de Zoug, de Bâle-Ville, de Schaffhouse et d’Appenzell Rhodes-Extérieures. Pour les élections aux parlements, les cantons sont en général divisés en plusieurs circonscriptions, sauf le Tessin et Genève, qui n’en constituent qu’une seule. Une législature dure quatre ans, sauf dans les cantons de Fribourg et de Vaud où elle s’étend sur cinq ans.

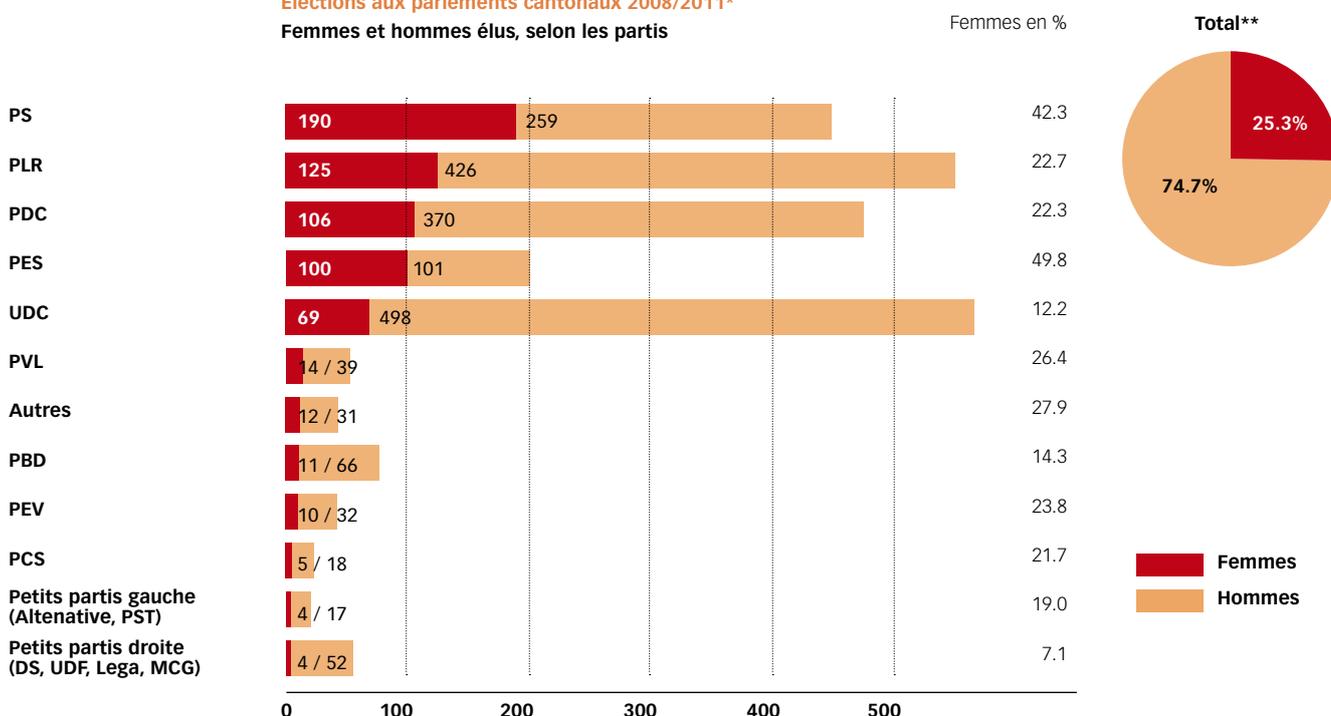
Lors des élections aux législatifs cantonaux entre 2008 et 2011, 2608 sièges étaient à repourvoir. Par comparaison avec les élections de 2004/2007, la proportion de femmes a diminué légèrement (1,1 points) pour la première fois, pour passer à 25,3%, soit 661 femmes et 1947 hommes.

Dans les parlements cantonaux, les femmes socialistes et écologistes représentent 42 à 50% de leurs groupes

Considérée selon les partis, la répartition des sièges occupés par des femmes dans les parlements cantonaux correspond dans une large mesure à celle qu’on observe au Conseil national: les femmes sont fortement représentées chez les socialistes (42,3%) et les écologistes (49,8%). En chiffres absolus, c’est le PS qui compte le plus grand nombre de députées aux législatifs cantonaux (190).

Au PVL, la part des femmes (26,4%) est légèrement supérieure à la moyenne suisse, tandis qu’elle est légèrement inférieure au PEV. Les femmes sont nettement sous-représentées dans les délégations des grands partis bourgeois: leur part est de 22,7% au PLR, de 22,3% au PDC et de 12,2% à l’UDC. La proportion de femmes représentant le PBD est elle aussi faible, avec 14,3%.

Graphique 7
Elections aux parlements cantonaux 2008/2011*
Femmes et hommes élus, selon les partis



Source: OFS

* Etat à fin 2011. Les modifications survenues après les élections n’ont pas été prises en compte.

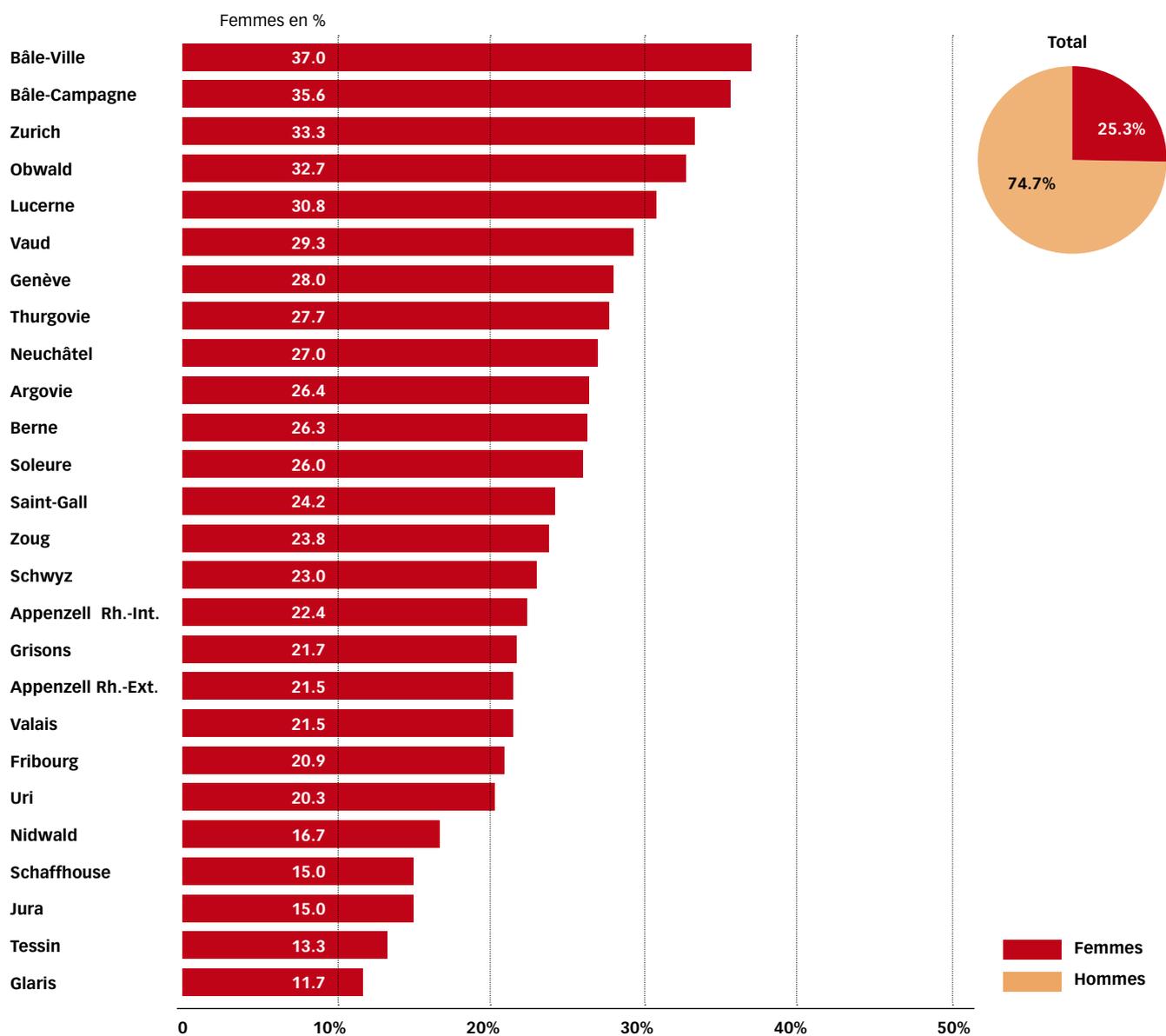
** Y compris Appenzell Rh.-Int., où une répartition par partis n’est pas possible (11 F, 38 H).

Dans cinq législatifs cantonaux (BS, BL, ZH, OW, LU), la proportion de femmes atteint 30% et plus. Il y a quatre ans, ce chiffre dépassait encore 30% dans huit cantons. Dans cinq parlements cantonaux, la proportion de femmes est inférieure à 20% (GL, TI, JU, SH, NW).

Graphique 8

Elections aux parlements cantonaux 2008/2011

Part des femmes élues, selon les cantons



Source: OFS

Etat à fin 2011. Les modifications survenues après les élections n'ont pas été prises en compte.

Les **gouvernements** des 26 cantons et demi-cantons se composent de 5 à 7 membres, élus au suffrage direct par les électeurs inscrits. A l'exception d'Appenzell Rhodes-Intérieures, qui connaît encore la procédure de la *landsgemeinde*, les élections ont lieu aux urnes et au système majoritaire. Seuls les cantons de Zoug et du Tessin élisent leurs exécutifs au système proportionnel. La législature dure quatre ans, sauf en Appenzell Rhodes-Intérieures (élections annuelles) et dans les cantons de Fribourg et de Vaud (5 ans).

Pendant longtemps, les femmes étaient absentes des gouvernements cantonaux ou n'y étaient que faiblement représentées. La première conseillère d'Etat fut élue en 1983 à Zurich; en 1991, seules cinq femmes faisaient partie d'un exécutif, soit une proportion de 3%. Par la suite, la représentation féminine a fortement progressé pour atteindre 11,1% en 1995, près de 20,4% en 1999 et 21,5% en 2003. Après un pic de 23,4% en 2004, cette proportion est retombée à 19,2% en 2007, avant de remonter quelque peu pour atteindre 23,1% en 2011, soit 36 femmes pour 156 sièges.

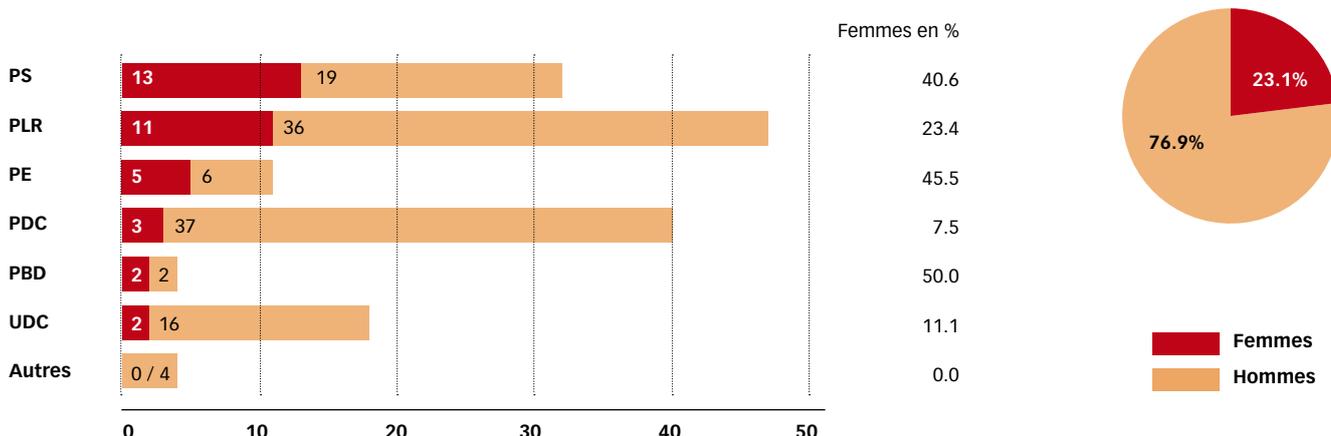
Sur les 36 conseillères d'Etat, 24 font partie du PLR ou du PS

A fin 2011, le PS et le PLR avaient les plus fortes représentations féminines dans les exécutifs cantonaux, avec 13 femmes pour le PS et 11 pour le PLR. Ainsi, une conseillère d'Etat sur trois (36%) était issue du PS et un peu moins d'une sur trois (31%) du PLR. Si on considère la répartition des mandats entre femmes et hommes à l'intérieur des grands partis, on voit que c'est au PS que la part des femmes était la plus élevée (40,6%), tandis qu'elle atteignait près d'un quart au PLR. Sur les 18 sièges gouvernementaux dont disposait l'UDC, seuls 2 étaient occupés par une femme (11,1%) et au PDC cette proportion tombait à 7,5%, avec seulement 3 conseillères d'Etat.

La part des représentantes des écologistes dans les gouvernements cantonaux était de 45,5% (5 femmes, 6 hommes), et au PBD régnait la parité entre les sexes.

A fin 2011, seul un gouvernement cantonal, celui de Schwyz, ne comptait aucune femme. Aucun exécutif ne comprend une majorité de femmes; ce cas ne s'est présenté qu'une fois, dans le canton de Zurich, entre 2003 et 2007.*

Graphique 9
Elections aux exécutifs cantonaux 2008/2011
Femmes et hommes élus, selon les partis



Source: OFS

* Depuis juillet 2012, il existe de nouveau un gouvernement cantonal composé d'une majorité de femmes: Vaud, voir le portrait de Nuria Gorrite, p. 74.

Résumé

1 Alors que la proportion de candidates n'avait pas augmenté depuis les élections au Conseil national de 1995 – elle tournait autour de 35% –, elle a diminué lors des élections de 2011 pour passer à 32,8%. Pour la première fois depuis l'introduction du suffrage féminin en 1971, la part des élues stagne à 29% et leur nombre a diminué d'une unité par rapport à 2007.

2 Les grandes perdantes des élections 2011 au Conseil national sont les femmes du parti écologiste (-4 sièges). Les femmes du PDC ont perdu 3 mandats, celles de l'UDC 2 et celles du PLR un. En revanche, les femmes du PS (+3 mandats), du PVL, du PEV et du PBD (+2 chacun) et de la Lega (+1), petit parti de droite, ont progressé par rapport à 2007.

La plupart des femmes (21) ont été élues sur les listes du PS, où elles sont presque à égalité avec les hommes (45,7%). Chez les écologistes, les femmes, après les pertes enregistrées, représentent encore une proportion de 40%. Les femmes du PVL et du PDC ont été légèrement mieux élues que la moyenne. Dans ce dernier parti, elles représentent plus de 30%, pour la troisième fois consécutive. En revanche, les résultats des femmes figurant sur les listes du PLR sont inférieurs à la moyenne (23,3%), et plus encore ceux des femmes de l'UDC (11,1%).

3 Aux élections au Conseil national de 2011, la répartition des élues selon les partis correspond à ce qu'on constate depuis les années 1980: la représentation des femmes dans les partis rouge-vert est supérieure à la moyenne, et cette proportion diminue au fur et à mesure qu'on va vers la droite. En 2011 une petite moitié (47%) des conseillères nationales étaient membres du PS ou du PES, bien que ces deux partis n'occupent ensemble que 30,5% des sièges. A l'UDC, en revanche, qui a obtenu 27% des sièges, la part des femmes n'est que de 11,1%.

Ces mêmes différences en fonction des partis se retrouvent dans les législatifs cantonaux: la part des femmes de l'UDC, du PS et du PLR dans les parlements cantonaux ne diffère que de moins de 3,3 points par rapport à leur représentation au Conseil national. Chez les écologistes et au PDC, en revanche, les différences s'élèvent à 10 points environ (part des femmes du PE: 40% au Conseil na-

tional, 49,8% dans les parlements cantonaux; part des femmes du PDC: 32,1% au Conseil national, 22,3% dans les parlements cantonaux).

4 En revanche, la répartition entre partis des femmes élues au Conseil des Etats et aux exécutifs cantonaux est très différente. Dans l'un comme dans les autres, le PLR (anciennement PRD) a été en première position pendant une bonne décennie, devant le PS. Mais depuis les élections de 2007, c'est ce dernier qui prend de plus en plus souvent la première place. Au Conseil des Etats, près de la moitié des femmes (4 sur 9) sont socialistes, et elles constituent plus du tiers des élues dans les exécutifs cantonaux (13 sur 36).

Au sein de la délégation du PS à la Chambre haute, les élues représentent 36,4%, et 40,6% dans les exécutifs cantonaux. En ce qui concerne la délégation du PLR, ces chiffres sont de 18,2% (Conseil des Etats) et 23,4% (gouvernements cantonaux). Dans les exécutifs cantonaux, les femmes écologistes sont presque aussi bien représentées que les hommes, tandis que les deux sièges «verts» au Conseil des Etats sont occupés par des hommes. Les femmes du PDC et de l'UDC sont fortement sous-représentées au Conseil des Etats et dans les exécutifs cantonaux: la délégation PDC au Conseil des Etats compte 15,4% de femmes et elles représentent 7,5% des membres des gouvernements cantonaux. L'UDC n'envoie aucune femme au Conseil des Etats et sur les 18 sièges de ce parti dans les exécutifs cantonaux, les femmes n'en occupent que 2 (11,1%).

Traduction: Nelly Lasserre-Somini

Pour la première fois depuis l'introduction du suffrage féminin en 1971, la part des élues stagne.

.....

Werner Seitz, docteur ès lettres et politologue, est chef de la section «Politique, culture et médias» à l'Office fédéral de la statistique OFS. Depuis des années, il analyse la participation des femmes à la vie politique et a été membre d'un groupe d'expert-e-s du Conseil de l'Europe qui a élaboré des mesures «en vue d'une participation équilibrée des femmes et des hommes aux décisions prises en politique et dans la vie publique».

